

Budget 2024

- 1) Préambule
- 2) Evolution des charges et des revenus, tableau de fonctionnement
- 3) Tableau des investissements
- 4) Autofinancement
- 5) Conclusion

11 décembre 2023

Commune de St-Gingolph

CONVOCATION

L'Assemblée primaire est convoquée le

**Lundi 11 décembre 2023 à 20h00,
à la salle polyvalente.**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Mot du Président
2. Règlement de l'eau, point de situation
3. Approbation des procès-verbaux des assemblées primaires du 19.06.2023 et du 28.09.2023
4. Présentation et approbation du budget 2024
5. Divers

Les PV des dernières assemblées et le budget sont déposés jusqu'à la date de l'Assemblée au bureau communal, où chaque citoyen peut venir les consulter et demander des explications, aux heures régulières d'ouverture.



Budget 2024

1) Préambule

Avec des recettes de fonctionnement à Fr. 4'647'422.00 et des charges à Fr. 4'930'619.00 le budget 2024 prévoit une perte de Fr. 228'697.00. Celle du budget 2023 était de Fr. 256'043.00, tandis que l'exercice 2022 bouclait sur un bénéfice de Fr. 30'898.29.

Le budget 2024 a été établi principalement sur la base des chiffres 2022. Pour rappel, l'exercice 2022 était le premier à être bouclé d'après les nouvelles normes MCH2.

Il demeure une incertitude quant aux coûts de l'énergie pour 2024, raison pour laquelle le conseil a décidé de rester prudent quant à ces postes de charges. 2024 est également l'année où les taux de TVA seront relevés pour atteindre les pourcentages suivants :

- Taux normal : 8,1 %
- Taux réduit : 2,6 %
- Taux spécial pour l'hébergement : 3,8 %

L'impact de ces taux a été anticipé dans les principaux postes concernés et a été intégré au présent budget.

Des défis importants attendent notre commune au cours des années à venir. Alors que les coûts liés, sur lesquelles la commune n'a directement aucune influence, ne font qu'augmenter, les difficultés liées à la gestion des services pour une petite communauté d'un millier d'âmes vivant dans un territoire accidenté vont impacter les finances communales sur plusieurs exercices.

De plus, la topographie de notre village et les problèmes liés à la mobilité ne nous permet pas de voir des entreprises, génératrices d'entrées fiscales, s'implanter sur notre territoire. Pour cette raison, contrairement à la plupart des communes, l'intégralité des services qui doivent impérativement être fournis par la commune sont à financer par l'impôt sur les personnes physiques et nous ne bénéficions pas d'un « effet de subventionnement » des personnes physique par les entreprises.

Notre situation fiscale ne pourra ainsi certainement jamais être avantageuse par rapport à nos voisins, mais il reste important de faire tout ce que nous pouvons pour améliorer la qualité des services fournis, tout en limitant autant que possible la fiscalité des résidents.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité ce budget 2024 lors de sa séance du 20 novembre 2023 et vous recommande son acceptation.

2) Évolution des charges et des revenus, tableau de fonctionnement

| Compte de résultats selon les tâches | Compte 2022 | | Budget 2023 | | Budget 2024 | |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 0 Administration générale | 673'026.07 | 132'304.87 | 634'790.00 | 144'626.00 | 700'020.00 | 148'426.00 |
| 1 Ordre et sécurité publics, défense | 398'488.44 | 69'241.85 | 404'754.00 | 48'060.00 | 479'954.00 | 60'560.00 |
| 2 Formation | 905'884.19 | 20'591.55 | 863'780.00 | 19'400.00 | 962'105.00 | 19'400.00 |
| 3 Culture, sports et loisirs, église | 210'177.08 | 1'549.65 | 233'190.00 | 3'400.00 | 256'490.00 | 3'400.00 |
| 4 Santé | 216'695.27 | - | 271'200.00 | - | 276'200.00 | - |
| 5 Prévoyance sociale | 438'232.02 | 38'463.90 | 452'270.00 | 41'700.00 | 479'470.00 | 34'700.00 |
| 6 Trafic et télécommunications | 668'364.06 | 113'659.86 | 541'190.00 | 40'500.00 | 571'230.00 | 78'500.00 |
| 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire | 1'083'928.60 | 807'440.50 | 1'018'342.00 | 843'222.00 | 1'052'860.00 | 872'340.00 |
| 8 Economie publique | 26'782.70 | 5'122.55 | 53'690.00 | 13'430.00 | 25'940.00 | 18'930.00 |
| 9 Finances et impôts | 505'301.37 | 3'969'403.36 | 135'480.00 | 3'198'305.00 | 126'350.00 | 3'465'666.00 |
| Total des charges et des revenus | 5'126'879.80 | 5'157'778.09 | 4'608'686.00 | 4'352'643.00 | 4'930'619.00 | 4'701'922.00 |
| Excédent de charges | | - | | 256'043.00 | | 228'697.00 |
| Excédent de revenus | 30'898.29 | | - | | - | |

| Compte de résultats selon les natures | Compte 2022 | | Budget 2023 | | Budget 2024 | |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 30 Charges de personnel | 1'214'706.00 | | 1'112'555.00 | | 1'155'834.00 | |
| 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation | 1'242'954.75 | | 1'234'815.00 | | 1'514'125.00 | |
| 33 Amortissements du patrimoine administratif | 453'628.76 | | 378'646.00 | | 369'400.00 | |
| 34 Charges financières | 68'870.74 | | 70'010.00 | | 70'010.00 | |
| 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux | - | | - | | - | |
| 36 Charges de transferts | 1'680'449.55 | | 1'766'690.00 | | 1'775'280.00 | |
| 37 Subventions redistribuées | - | | - | | - | |
| 38 Charges extraordinaires | 380'000.00 | | - | | - | |
| 39 Imputations internes | 86'270.00 | | 45'970.00 | | 45'970.00 | |
| 40 Revenus fiscaux | | 3'711'774.12 | | 2'964'590.00 | | 3'208'000.00 |
| 41 Patentes et concessions | | 83'372.40 | | 50'000.00 | | 50'000.00 |
| 42 Taxes | | 674'352.83 | | 581'400.00 | | 671'200.00 |
| 43 Revenus divers | | - | | - | | - |
| 44 Revenus financiers | | 258'352.62 | | 289'282.00 | | 289'282.00 |
| 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux | | 233'026.02 | | 235'472.00 | | 222'590.00 |
| 46 Revenus de transferts | | 110'630.10 | | 185'929.00 | | 214'880.00 |
| 47 Subventions à redistribuer | | - | | - | | - |
| 48 Revenus extraordinaires | | - | | - | | - |
| 49 Imputations internes | | 86'270.00 | | 45'970.00 | | 45'970.00 |
| Total des charges et des revenus | 5'126'879.80 | 5'157'778.09 | 4'608'686.00 | 4'352'643.00 | 4'930'619.00 | 4'701'922.00 |
| Excédent de charges | | - | | 256'043.00 | | 228'697.00 |
| Excédent de revenus | 30'898.29 | | - | | - | |

Bien qu'en diminution par rapport aux comptes 2022, les charges ont augmenté de Fr. 321'933.00 par rapport au budget 2023. Une grande partie de la hausse des charges provient de montants sur lesquels la commune n'a aucune marge de manœuvre.

De manière générale, la plupart des charges de transfert liées à l'ACHL sont en hausse, mais ces dépenses sont liées à des frais budgétés de longue date, notamment à l'engagement d'un agent de police supplémentaire.

Une augmentation des coûts de la participation aux soins en EMS, en raison notamment du vieillissement de la population, est également attendue.

Également au niveau du social, la commune est obligée de proposer une solution de garde d'enfant aux parents qui souhaitent travailler. Ainsi, n'ayant pas de solution à court terme pour offrir un tel

service, une participation au coût des crèches externes à la commune est obligatoire. Ce poste augmente en raison du nombre toujours plus importants de parents qui en bénéficient et de l'augmentation des coûts des structures d'accueil.

Selon les informations transmises par le canton, la participation de la commune au déficit régional des transports publics devrait diminuer et s'établir à Fr. 25'000.-.

La mise à jour des solutions informatiques par notre prestataire métier impactera également légèrement nos dépenses, mais devrait permettre une meilleure coordination entre les différents services.

Si le risque d'une pénurie d'énergie semble moins présent qu'au cours de l'hiver dernier, les coûts y-relatifs ne cessent d'augmenter. Ainsi, même si l'effort doit se poursuivre en termes de consommation, nous prévoyons une hausse des postes liés au chauffage et à l'électricité de l'école et de la salle polyvalente.

En raison de la collaboration avec les services techniques de Port-Valais, la distribution des charges entre les différents postes devrait également évoluer quelque peu. Les objectifs de la municipalité restent une amélioration des services à la population, une remise aux normes sur différents domaines dans lesquels des ajustements sont nécessaires, tout en portant un œil attentif aux coûts.

Finalement, suite à l'entrée en vigueur du MCH2, divers investissements de moins de Fr. 25'000.- impactent directement le compte de fonctionnement. Il s'agit notamment :

- Fr. 46'000.- pour divers travaux et équipements de la salle polyvalente et des écoles,
- Fr. 20'000.- pour l'équipement d'un système d'arrosage au terrain du Pré de Cure.

Compte tenu de tous ces éléments, les charges peuvent être considérées comme maîtrisées, mais doivent impérativement demeurer sous surveillance.

Au niveau des revenus, les entrées fiscales des personnes physiques ont été réévaluées à la hausse, en fonction des chiffres constatés en 2022 et de la hausse des salaires liée à l'inflation. Le Conseil a décidé de maintenir les taux d'imposition de l'année 2023. Pour rappel, afin de stopper la progression à froid des revenus imposables, nous avons décidé d'augmenter de 3 % l'indexation desdits revenus, ce qui, concrètement, diminue l'impôt payé par les citoyens.

| | |
|-------------------------------------|------------|
| Indexation des revenus imposables : | 133.00% |
| Coefficient : | 1.35 |
| Impôt personnel : | CHF 12.00 |
| Taxe sur les chiens : | CHF 150.00 |

Compte tenu de toutes ces remarques, notre budget prévoit un exercice déficitaire de Fr. 228'697.00.

3) Tableau des investissements

Les projets d'investissements pour 2024 sont les suivants :

Investissements actionnés dès 25'000.00

| Descriptif | Coûts | Revenus |
|--|-------------------|-------------------|
| Rte cantonale, conduites eau potable, eau usée, eau claire | 400'000.00 | |
| Réfection cuisine salle polyvalente | 50'000.00 | |
| Réservoir sous le Scex | 185'000.00 | |
| Entretien de la Morge | 25'000.00 | |
| Amélioration structurelle Au de Morge | 40'000.00 | |
| Part aux correction des routes cantonales | 72'000.00 | |
| Routes communales | 25'000.00 | |
| Taxes de raccordement | | 30'000.00 |
| Total | 797'000.00 | -30'000.00 |

| Compte des investissements selon les tâches | Compte 2022 | | Budget 2023 | | Budget 2024 | |
|--|---------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| 0 Administration générale | - | - | - | - | - | - |
| 1 Ordre et sécurité publics, défense | - | - | - | - | - | - |
| 2 Formation | - | - | - | - | 50'000.00 | - |
| 3 Culture, sports et loisirs, église | - | - | 40'000.00 | 20'000.00 | - | - |
| 4 Santé | - | - | - | - | - | - |
| 5 Prévoyance sociale | - | - | - | - | - | - |
| 6 Trafic et télécommunications | 222'944.30 | - | - | - | 97'000.00 | - |
| 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire | 834'072.54 | 683'293.25 | 450'000.00 | 42'500.00 | 650'000.00 | 30'000.00 |
| 8 Economie publique | - | - | - | - | - | - |
| 9 Finances et impôts | - | - | - | - | - | - |
| Total des dépenses et des recettes | 1'057'016.84 | 683'293.25 | 490'000.00 | 62'500.00 | 797'000.00 | 30'000.00 |
| Excédent de dépenses | | 373'723.59 | | 427'500.00 | | 767'000.00 |
| Excédent de recettes | | | | | | |

Le budget des dépenses d'investissements 2024 totalise ainsi un montant net de Fr. 767'000.00, soit Fr. 797'000.00 de dépenses et Fr. 30'000.00 de revenus (taxes de raccordement). Nous rappellerons que toute dépense à caractère d'investissement de moins de Fr. 25'000.- est désormais comptabilisée directement dans le budget de fonctionnement.

En 2024, Romande Energie SA doit impérativement renouveler une partie de ses infrastructures situées dans la Route Cantonale, entre la douane et la STEP. Ainsi, dans tous les cas, une fouille sera ouverte et des travaux réalisés. En plus de l'impact à prévoir sur la circulation, déjà difficile dans la région, nous devons nous prononcer sur l'opportunité de remplacer les conduites communales situées dans ce tronçon. Le conseil municipal estime que de renoncer à ces dépenses maintenant serait une erreur. En effet, les conduites en question sont vieillissantes et la réalisation de travaux, en coordination avec d'autres prestataires de services, permettra une limitation du coût total d'intervention pour notre collectivité, grâce à une répartition de ceux-ci entre les acteurs concernés.

Un budget de Fr. 50'000.- est prévu pour rafraîchir la cuisine de notre salle polyvalente. En effet, force est de constater que dans son état actuel, celle-ci ne correspond plus aux attentes du public et qu'un montant, somme toute relativement limité, devrait permettre une nette amélioration de la situation.

Malgré le refus du règlement des eaux par l'assemblée primaire, le conseil estime que les études pour l'amélioration du réseau d'eau, notamment par l'implantation d'un réservoir sous le Scex, doivent impérativement se poursuivre. En effet, la situation en termes de défense incendie n'est pas satisfaisante pour notre village et la recherche de solutions ne peut être différée. Le mode de financement de ces coûts, qui doivent légalement être supportés par les taxes, devra être réglé en parallèle.

Fr. 25'000.00 sont prévus pour entretenir les abords de la Morge et retirer des arbres, dont la chute menace d'entraver le lit de la rivière, dans la partie supérieure du village.

En collaboration avec la bourgeoisie et le canton du Valais, des travaux pour l'amélioration structurelle de l'Au de Morge devraient débuter courant 2024. Il s'agit notamment de réhabiliter l'alpage (à la charge de la bourgeoisie), mais également de protéger les sources de pollutions potentielles et de stabiliser la route d'accès.

Les montants liés aux corrections des routes cantonales sont imposés par le canton et la commune n'a aucune marge de manœuvre sur ce poste.

Finalement, chaque année un montant de Fr. 25'000.00 est prévu pour des travaux en lien avec les routes communales. En effet, il est plus que probable que des interventions communales soient nécessaires ponctuellement à leur entretien et remise en état.

L'endettement actuel de la commune de St-Gingolph est le suivant :

| Emprunt | Montant | Taux | Échéance |
|--------------------------------------|-----------------|--------|----------|
| Fondation institution supplétive LPP | Fr. 2'400'000.- | 0.000% | 2024 |
| BCGe-5031.35.65, emprunt à taux fixe | Fr. 2'000'000.- | 1.950% | 2027 |
| TOTAL | Fr. 4'400'000.- | | |

En 2024, l'emprunt actuellement à la Fondation institution supplétive LPP devra être renouvelé. Celui-ci avait servi à l'investissement des unités d'ultrafiltration de l'eau potable.

Compte tenu de la situation actuelle des liquidités communales et les investissements à prévoir, le Conseil municipal ne peut exclure de devoir procéder à un nouvel emprunt.

L'art. 17 al. 1 ch. e) et l'art 33 al. 2 de la loi sur les communes du Canton du Valais précisent les compétences des organes d'une commune. L'assemblée primaire est compétente pour délibérer et décider notamment :

- Des emprunts liés à un nouvel investissement, dont le montant dépasse 10% des recettes brutes du dernier exercice ;
- Des emprunts en compte courant pour le financement des dépenses de fonctionnement, dont les limites maximales cumulées sont supérieures à 25% des recettes brutes du dernier exercice.

Le Conseil municipal exerce toutes les attributions que ni la loi ni les règlements n'accordent aux autres autorités municipales.

Le cas échéant, l'assemblée primaire sera amenée à se prononcer à ce sujet lors d'une nouvelle séance.

4) Autofinancement

| Aperçu du compte de résultats et investissements | | Compte 2022 | Budget 2023 | Budget 2024 |
|---|-------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Compte de résultats | | | | |
| Résultat avant amortissements comptables | | | | |
| Charges financières | - CHF | 4'271'318.54 | 4'230'040.00 | 4'539'079.00 |
| Revenus financiers | + CHF | 4'924'752.07 | 4'117'171.00 | 4'479'332.00 |
| Marge d'autofinancement (négative) | = CHF | - | 112'869.00 | 59'747.00 |
| Marge d'autofinancement | = CHF | 653'433.53 | - | - |
| Résultat après amortissements comptables | | | | |
| Marge d'autofinancement (négative) | - CHF | - | 112'869.00 | 59'747.00 |
| Marge d'autofinancement | + CHF | 653'433.53 | - | - |
| Amortissements planifiés | - CHF | 475'561.26 | 378'646.00 | 391'540.00 |
| Attributions aux fonds et financements spéciaux | - CHF | - | - | - |
| Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux | + CHF | 233'026.02 | 235'472.00 | 222'590.00 |
| Réévaluations des prêts du PA | - CHF | - | - | - |
| Réévaluations des participations du PA | - CHF | - | - | - |
| Attributions au capital propre | - CHF | 380'000.00 | - | - |
| Réévaluations PA | + CHF | - | - | - |
| Prélèvements sur le capital propre | + CHF | - | - | - |
| Excédent de charges | = CHF | - | 256'043.00 | 228'697.00 |
| Excédent de revenus | = CHF | 30'898.29 | - | - |

Le budget prévoit une marge d'autofinancement négative de Fr. -59'747.00, en nette diminution par rapport à 2022, qui avait vu une marge d'autofinancement exceptionnelle de Fr. 653'433.53. Le budget 2023 prévoyait, quant à lui, une marge d'autofinancement négative de Fr. -112'869.00.

Pour rappel, la situation effective de 2022 était notamment due à des recettes fiscales extraordinaires imprévisibles, en lien avec une succession.

Compte tenu des investissements nets prévus, une insuffisance de financement consécutive pourrait survenir. Son possible financement par le biais de la dette devra être évalué courant 2024, comme mentionné précédemment.

5) Conclusions

L'ensemble des communes du canton prévoient un exercice 2024 difficile. Cela est dû notamment au marché de l'énergie, mais également au transfert de charges du canton sur les communes, sans compensation d'aucune sorte. En effet, la marge de manœuvre des communes reste ténue, car les reports de charges cantonales sont une source de difficultés permanente en matière de prévisions budgétaires.

La mise à niveau des différents services, de façon à leur permettre de respecter les bases légales qui les concernent, a également un certain coût. En 2024, cela devrait essentiellement se ressentir au niveau des coûts induits par l'ACHL qui a décidé d'engager un agent supplémentaire pour assurer les tâches qui lui incombent, ainsi qu'un aspirant de police. De plus, le fait que le nombre d'enfants de St-Gingolph fréquentant les écoles du Haut-Lac a augmenté, ce qui reste un signal extrêmement positif pour notre village, a également un coût pour la commune.

Au niveau des investissements, malgré le refus de la population d'un nouveau règlement des eaux qui nous permettrait de respecter la législation en vigueur, le Conseil municipal est d'avis que les réflexions doivent se poursuivre et que l'opportunité de la réalisation de travaux qui seront dans tous les cas indispensables assez rapidement, mais de façon coordonnée avec des partenaires et permettant une répartition de certains coûts ne peut être refusée.

Les autres dépenses à caractères d'investissement restent finalement relativement mesurées et semblent se justifier pour pérenniser la capacité d'accueil de notre village.

Au cours de l'élaboration du budget 2023, la question du financement de la commune par appel à un emprunt supplémentaire avait déjà été abordé. Toutefois, la situation n'a pas nécessité une telle mesure. A nouveau, la situation sera évaluée courant 2024 et l'assemblée primaire appelée à se prononcer si une telle mesure devait être nécessaire.

Le caissier communal se tient à disposition de la population pour répondre à toutes ses questions, pendant les heures d'ouverture du guichet, ou sur rendez-vous.

Le Conseil municipal vous recommande à l'unanimité d'approuver le budget 2024 tel que présenté.